

LES POMPIERS DE PARIS DEPUIS 200 ANS

M. H. Bunel vient de publier une brochure qui relate les services rendus à la population parisienne par les pompiers depuis le début de leur organisation.

Avant le XVIII^e siècle, dit M. Bunel, on ne savait que faire la part du feu, abattre les maisons enflammées, et sur les décombres renverser avec des crocs ou des harpons les toits des maisons voisines. Pour lancer de l'eau sur les flammes, on ne disposait que d'instruments d'un calibre plus ou moins grand, qu'il est impossible de désigner sous un autre nom que celui de seringues.

Le guet des métiers et le guet du roi apportaient les premiers secours et signalaient l'incendie au prévôt des marchands et au procureur général du Parlement qui, tous les deux, à leur tour, faisaient avertir les gardiens prieurs et autres dignitaires des ordres mendiants. Des hauteurs des faubourgs accouraient carmes, cordeliers, jacobins, augustins, au nombre de plus de deux cents. La hache à la ceinture, ils tenaient à chaque main un seau d'osier doublé de cuir. Des escouades spéciales traitaient des échelles. La besogne leur était distribuée par les chefs militaires ou par les magistrats, et alors on les voyait s'élaner bravement au plus fort de l'incendie. Dans les deux incendies de l'Hôtel-Dieu, en 1737 et en 1772, ils allèrent chercher les malades au milieu des flammes, sous les ruines des salles écroulées. Dans les incendies du Palais de Justice, 1618 et 1776, ils sauvèrent d'inestimables archives.

Le grand Condé appelait les capucins : "les ordres salamandres", et Louis XV les qualifiait : "les premiers pompiers de sa Ville de Paris". A l'incendie du pont au Change en 1746, quatorze religieux des ordres mendiants périrent dans les flammes et dans les eaux, trente-quatre furent blessés en cherchant à sauver les habitants.

Mme de Sévigné raconte l'incendie de la maison Guitaut et conclut : "Des capucins pleins de charité et d'adresse, travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le feu."

Au musée Carnavalet, un tableau représente l'incendie de la Cour des comptes. Au milieu d'un escalier embrasé deux capucins sont occupés à diriger le jet des pompes, pendant que, en bas, leurs compagnons emportent d'énormes ballots de papiers. Au premier plan, un de ces pauvres ouvriers de bonne volonté gît sur le sol, victime de son dévouement.

Une estampe nous montre encore, à l'incendie de la foire Saint-Germain, 17 mars 1762, un capucin, sa robe relevée jusqu'aux genoux et attachés autour des jambes, le seau d'osier placé à ses pieds, devant un fossé plein d'eau. Une aquarelle, également au musée Carnavalet, représente l'embrasement du Palais de Justice en 1776, une quarantaine de moines, rangés sur trois rangs, arrivent au milieu des soldats pour porter secours.

Ainsi que nous l'avons dit, les outils alors en usage dans le service d'extinction du feu, étaient des crocs, des harpons, des haches et des seringues. C'est la ville de Douai qui, la première, en 1693, substitua aux seringues une pompe qu'elle avait fait venir de Hollande.

A Paris, Mouriez du Périer obtint, par lettres patentes du 12 octobre 1699, le privilège de faire et de vendre des pompes portatives dans tout le royaume. Le roi donna d'abord douze pompes à la ville ; un peu plus tard, ce chiffre fut élevé à vingt. Des affiches indiquaient les dépôts de ces pompes. En 1722, le nombre des pompes fut encore augmenté et l'on forma une compagnie régulière de soixante hommes revêtus d'un uniforme bleu de roi.

En 1760, le sieur Pierre Morat fut nommé directeur général des pompes du roi.

Depuis cette époque, les lois, décrets et ordonnances concernant les pompiers de Paris se sont tellement multipliés qu'il est absolument impossible, si ce n'est en un volume, de les citer.

La compagnie de 60 hommes, créée en 1722, était devenue en 1800 le corps des gardes-pompiers de Paris et comprenant 293 hommes que le Premier Consul organisa avec la méthode qui présidait à toutes ses créations. Pour les encourager, il décida qu'un fonds extraordinaire de 6,000 francs serait reparté chaque année par le ministre de l'intérieur entre les gardes-pompiers qui s'en seraient rendus dignes par leur intrépidité et leur intelligence.

Le 18 septembre 1811, un décret impérial créa le bataillon des sapeurs-pompiers, recruté par des enrôlements volontaires sous la direction du préfet de police, et chargé, entre le service d'incendie, de concourir au service de police et de sûreté publiques "dans notre bonne ville de Paris et de ses faubourgs".

Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe s'occupent avec beaucoup de soin du bataillon qui, à partir de 1821, compte dans le complet de l'armée, tout en reconnaissant pour chef suprême le ministre de l'intérieur. Dès 1850, Louis-Napoléon Bonaparte le place davantage sous le régime militaire, et par conséquent dans les attributions du ministre de la guerre. Le bataillon comptait alors 1,298 hommes commandés par un colonel.

Ce fut en décembre 1866 que le bataillon fut changé en régiment

et fit partie intégrante de l'armée de l'infanterie, au lieu d'être plutôt assimilé comme jadis à l'artillerie.

On sait quels perfectionnements ont été apportés à l'organisation de nos pompiers qui, en tous les temps, ont fait preuve de tant de courage, de tant d'héroïsme, pour le salut des Parisiens.

LE MUSÉE DE LA CONTREBANDE

Ce musée, qui n'est certes pas banal, fut fondé à Londres en 1887, pour l'instruction des employés de la douane, mais non pour l'éducation du grand public. Car n'y entre pas qui veut : l'administration se fait un scrupule de n'accorder qu'à bon escient l'autorisation de le visiter ; elle craindrait trop, en se montrant moins sévère, de fournir des armes contre elle.

Les ruses et les procédés imaginés par les fraudeurs pour abuser le fisc, sont en effet des plus suggestifs, aussi bien d'ailleurs que dans tous les pays du monde.

Ainsi, le modèle de la femme avec les poches énormes disposées autour de sa taille pour receler les objets de contrebande, le modèle, dis-je, peut être revendiqué par la France, l'Allemagne, l'Italie, autant que par l'Angleterre.

Mais voici des... machines à frauder de fabrication plus originale.

Cette canne énorme, rappelant, par son volume, la grosseur de nos gourdins à la mode, se dévisse à ses deux extrémités ; et l'intérieur, évidé comme un roseau, a recelé jusqu'à cinq mille bagues. Elle a pour pendant une paire de bottes, de dimension respectable, dont les semelles et les talons sont autant de tiroirs ou de compartiments.

Un petit chien, si artistement confectionné qu'il ne lui manque que... la voix, est un sac bourré de joaillerie. Et — contraste piquant qui fera sourire un penseur ! — ce bel in-quarto, doré sur sur tranche, d'une reliure si bien soignée et qui porte pour titre : *Philosophie de la vie*, est également un écrin pour bijoux.

Ces cordes et ces câbles, enduits de goudron ou de poix, qui semblent destinés à l'armature d'un cabestan, ne sont que des feuilles de tabac roulé, comprimé et recouvert d'une couche de résine.

Dans un chignon qu'enverraient nos plus élégantes mondaines sont dissimulées de merveilleuses dentelles de Maline, et ce riche pardessus de fourrures contient près de cent cinquante montres.

Mais le chef-d'œuvre de la contrebande, c'est la pièce capitale de ce musée, une statue gigantesque de Wellington, dont l'origine est d'autant plus intéressante qu'elle se rattache en quelque sorte à l'histoire de l'Angleterre.

Il nous faut dire tout d'abord que le plomb, introduit en Grande-Bretagne comme métal de guerre, acquitte des droits d'entrée considérables, mais que, transformé en objet d'art, ce même plomb est admis en pleine franchise.

Or, un industriel, après la victoire de Waterloo qui avait déjà commencé la fortune des Rothschild, s'imagina de faire la sienne, en prétendant fabriquer pour les plus petits villages d'Angleterre des statues de Wellington, ce peu glorieux vainqueur. Aussitôt entrés exempts de tous droits, ces trophées patriotiques étaient centralisés à Birmingham où ils étaient immédiatement fondus. Mais le *truc* ne tarda pas à être découvert ; et la statue, qui figure en si belle place au musée londonien, consacre le souvenir de cette fraude colossale.

Notre direction des douanes française doit avoir aussi sa salle d'exposition dans laquelle ne pénétrant que de rares privilégiés. Mais tous ces musées de la contrebande ne sont-ils pas pas menacés dans leur existence même par ces fameux rayons X qui m'ont l'air de faire une terrible concurrence à l'œil célèbre de Cain ? S'ils tiennent tout ce qu'ils promettent, ils suffiront à l'éducation de nos douaniers.

PAUL D'ESTRÉE.

Philopœmon, célèbre général grec arrive, un jour, seul chez un ami, qui l'avait invité à dîner. La maîtresse du logis, qui ne le connaissait point, le pria de vouloir bien lui aider à préparer le repas, parce que son mari était absent. Philopœmon quitte son manteau et se met à fendre du bois. Un instant après arrive le maître de la maison. "Qu'est-ce seigneur Philopœmon ? que faites-vous donc là ? — Je paye, se hâta de répondre gaiement le grand homme, je paye l'intérêt de ma mauvaise mine."

* * *

Le roi de Prusse avait un aide de camp qui avait peu de fortune, il lui envoya un petit portefeuille, en forme de livre, où il avait placé 500 thalers. Quelque temps après, il rencontre l'officier. "Eh bien ! lui dit-il, comment avez-vous trouvé l'ouvrage que je vous ai adressé ? — Parfait, Sire, répond le colonel, et même tellement intéressant que j'en attends le second volume avec impatience." Le roi sourit ; et, quand vint la fête de l'officier, il lui fit passer un nouveau portefeuille absolument semblable au premier, avec ces mots en tête du livre : "Cet ouvrage n'a que deux volumes."